



Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 1'800'000.- (TTC) destiné à l'acquisition de mobilier pour la future auberge à Port-Gitana, sise route de Lausanne 318

Séance du Conseil municipal du mardi 13 décembre 2022

vu le programme d'intention d'investissement 2023-2027,

vu l'intention de réaliser des nouveaux bâtiments à Port-Gitana notamment dédiés à une auberge et l'autre à la vie sociale, administrative et associative de la commune de Bellevue,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 17'000'000.- (TTC) destiné à la construction d'une auberge et d'une maison communale situées à Port-Gitana adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 29 juin 2021 et approuvée par décision du département de la cohésion sociale en date du 20 septembre 2021,

vu l'autorisation DD 316'067/1 pour la construction d'un bâtiment communal et d'un hôtel – restaurant au 316 route de Lausanne,

vu les travaux en cours,

vu la finalisation prévue des travaux de l'auberge pour 2024,

vu l'estimation d'achat,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de la séance conjointe avec la commission Aménagement le mardi 22 novembre 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration lors de sa séance du mardi 29 novembre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

./.

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 0 non et 1 abstention

1. d'accepter l'acquisition de mobilier pour la future auberge à Port-Gitana, sise route de Lausanne 318,
 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de F 1'800'000.- (TTC) destiné à cette fin,
 3. de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune de Bellevue dans le patrimoine financier,
 4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre cette acquisition.
-


Président-e du
Conseil municipal

